



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 83150

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'absence de parution des décrets relatifs à la loi du 11 février 2005 concernant les nouvelles modalités de fonctionnement des commissions amenées à remplacer les CDES et la COTOREP. Ce retard inquiète beaucoup les directeurs d'établissements et services d'interventions sociale et médico-sociale des Ardennes car il est préjudiciable au suivi des projets des personnes en situation de handicap et au bon fonctionnement des établissements et services gérés par ces personnels. Il souhaite donc connaître ses intentions en la matière afin de faciliter le bon fonctionnement de ces structures.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83150

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 450